

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

Délibération n° **DEL2021_03_3**

Intitulé : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BP - CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE DIRECTION**

Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs

*

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 12 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 38 Représentés : 2

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Regine HAUZAY, Madame Yvette DUBOC, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS

Absents représentés :

Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Michael DODELIN est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Jusqu'à ce jour, ni le Président ni la Directrice générale des services ne sont dotés d'un secrétariat permanent. Des missions ponctuelles sont confiées par la DGS à certains agents. Le Président bénéficie ponctuellement de l'aide d'un agent de la direction des finances. Cette aide est évaluée en moyenne à une heure par jour.

Compte tenu de l'évolution de la communauté de communes et de l'augmentation de dossiers à gérer et dans le but de contribuer à la bonne organisation de la direction générale ainsi que d'assurer une véritable assistance dans la gestion et le suivi des dossiers auprès du Président, il apparaît aujourd'hui nécessaire de réorganiser certaines missions et de procéder au recrutement d'un(e) collaborateur(rice) direct à temps complet. Celui-ci se verrait confier notamment les missions de gestion du courrier arrivé, gestion des agendas et rendez-vous du Président et de la Directrice Générale, gestion de leur secrétariat, assistance sur certains dossiers, gestion du secrétariat des assemblées.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 09/03/2021

Article 1^{er} – de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1er avril 2021.

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

Article 2 – d'autoriser le recours au recrutement par voie contractuelle en cas de recrutement statutaire infructueux.

Article 3 - de valider le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Article 4 – de préciser que les crédits correspondants seront prévus au budget 012 du Budget Principal.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 076-247600620-20210318-DEL20210303-DE

